

Mise en paiement de l'Indemnité d'Absence Missionnelle (IAM)

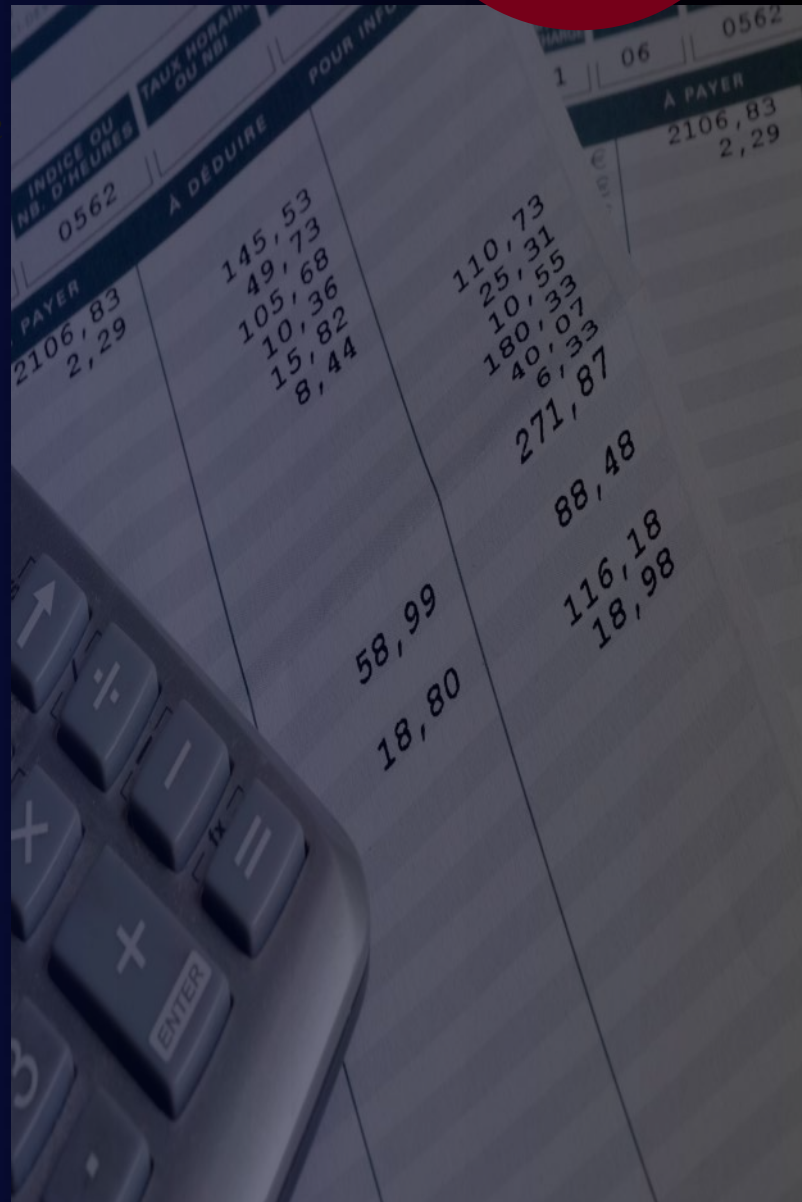
**ZONE
SUD
OUEST**

« Conformément au calendrier applicable au point 5 de l'instruction du 10 juin 2024 relative à la mise en œuvre de l'IAM dans le cadre des JOP 2024 ».

Gestion du SGAMI Sud-Ouest :

- Début de la 1ère mise en paiement en septembre 2024 pour les services ayant fait la demande.
- Au fil de l'eau et à partir de la paie du mois d'octobre pour les demandes suivantes.

Dossier 100 % UN1TÉ 33



UN1TÉ À VOS CÔTÉS